



Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 2 juin 2026

Objet : Question parlementaire n° 4080 du 11 mai 2026 de Monsieur le Député Fred Keup et de Madame la Députée Alexandra Schoos concernant « Cours de langues et de vivre-ensemble obligatoires pour les DPI ».

Madame la Ministre,

En date du 11 mai 2026, vous aviez transmis la question parlementaire sous rubrique pour compétence conjointe du Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, du Premier ministre et du Ministre de la Culture.

Après analyse de la question, il apparaît cependant que celle-ci ne relève pas de ma compétence.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Monsieur le Député Fred Keup et Madame la Députée Alexandra Schoos.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Premier ministre,

(s.) Luc FRIEDEN